



Procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2024

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est tenu à 20h00
sous la présidence de Michel BECKERT, Maire

* * * * *

Date de convocation : 21 juin 2024

Étaient présents : Michel BECKERT, Roland DEBERLE, Christine PEYROUX,
Pierre-Jean GALLET, Annie CAMPREDON, Aloïs BUMB, Laurette Deberle

Absent : Benoît BRIAND (pouvoir à Aloïs BUMB)

Secrétaire de séance : Pierre-Jean GALLET

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30/04/2024
- Adressage
- Signature de devis : abattage des arbres aux Varennes ; mur de l'extension du cimetière
- Tarifs complémentaires musée
- Vente mobilier/matériel anciennes cuisines village vacances
- Proposition de vente d'un terrain par un particulier à la commune pour l'euro symbolique
- Avis du conseil municipal sur le déploiement de la stratégie nationale des aires protégées sur le territoire de la Haute Loire
- Questions diverses :
 - RIFSEEP
 - occupation temporaire du domaine public par l'association Helmouth
 - demande de la SCI Noël
 - information du maire au conseil municipal : virement de crédit dans le cadre de la fongibilité des crédits

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 30/04/2024

Procès-verbal approuvé à l'unanimité

2- Adressage

Le plan d'adressage nomme les rues, routes et chemins de la commune qui n'avait pas encore de nom. Il facilitera désormais le travail des secours, livreurs et autres services. Réalisé ces derniers mois par Mme Christine Peyroux, il est validé par le conseil municipal. Ce dernier, interpellé par un habitant au sujet de la nomination « quartier de Rochemialoune », a décidé de conserver cette nomination.

Délibération votée à l'unanimité

3- Signature de devis :

Abattage des arbres aux Varennes

La SARL BELC a sollicité l'attention de la commune concernant trois de leurs centrales photovoltaïques situées à Chilhac, et plus précisément aux Varennes, sur les toitures appartenant à M. François CERET. En effet, une haie de frênes située sur un terrain communal en contrebas du site génère de l'ombrage sur les centrales et perturbent la production d'électricité.

Le conseil municipal valide donc le devis de M. Clément Chabasseur, arboriste grimpeur, pour un montant de 2 800 € TTC correspondant à l'abattage de 34 frênes. Le conseil municipal cherche également une solution pour valoriser ce bois.

Délibération votée à l'unanimité

Mur de l'extension du cimetière

Le cimetière de Chilhac va être agrandi, ce qui nécessite la construction d'un mur pour le délimiter. Le conseil municipal décide de reporter la décision, qui nécessite encore quelques échanges avant de signer un devis.

Délibération ajournée

4- Tarifs complémentaires musée

Une grille tarifaire concernant divers objets, jeux ou souvenirs vendus au musée, est proposée par l'employé communal ayant en charge la gestion du musée. Ces nouveaux tarifs sont validés

Délibération votée à l'unanimité

5- Vente mobilier/matériel anciennes cuisines village vacances

Suite à une proposition de l'association Helmouth, le conseil municipal accepte de vendre pour la somme de 50 euros un évier inox et deux étagères murales qui faisaient partie des anciennes cuisines du village vacances.

Délibération votée à l'unanimité

(Benoît BRIAND et Aloïs BUMB, parties prenantes, ne prennent pas part au vote)

6- Proposition de vente d'un terrain par un particulier à la commune pour l'euro symbolique

Madame Véronique Brissaud propose à la commune la vente d'un terrain pour l'euro symbolique. Le conseil municipal n'ayant actuellement pas de projet pour ce terrain décide de ne pas donner suite à cette proposition.

Décision votée à l'unanimité

7- Avis du conseil municipal sur le déploiement de la stratégie nationale des aires protégées sur le territoire de la Haute-Loire

Les services de l'État consultent les communes à propos de leur stratégie de déploiement des aires protégées. Pour la commune de Chilhac, les falaises d'orgues basaltiques ainsi que les lieux de fouilles archéologiques seraient protégés par un arrêté préfectoral de protection de géotope. Cet arrêté ne remet pas en cause les droits de propriété mais interdit en particulier les activités d'excavation, type carrière. Les fouilles à but scientifique seront toujours possibles. En réponse à la demande du Préfet, le conseil municipal donne un avis formel positif mais ne se prononce que sur les terrains communaux et non sur les terrains privés sur lesquels les propriétaires seront consultés individuellement

**Délibération votée à la majorité
(1 abstention : Roland DEBERLE)**

8- Questions diverses

RIFSEEP

Afin que tous les agents puissent bénéficier de la même manière de ce régime indemnitaire, il convient de mettre à jour la délibération n° 2021/05/30 concernant la mise en place du RIFSSEP en ajoutant le grade d'adjoint d'animation. Le conseil municipal étant d'accord, le dossier va être transmis au centre de gestion pour avis du CST puis sera validé par délibération lors d'un prochain conseil municipal

Occupation temporaire du domaine public par l'association Helmouth

Un arrêté municipal autorisera l'association Helmouth à occuper l'espace public devant ses locaux pour la saison estivale les lundi et mercredi soir, dans le cadre des soirées jeux et fripes les jours de marché.

Demande de la SCI Noël

La demande de la SCI Noël concernant le goudronnage du chemin de Rochefaîte est discutée.
Le conseil municipal n'est aujourd'hui pas favorable à l'extension des surfaces imperméabilisées

**Information du maire au conseil municipal : virement de crédit dans le cadre de la
fongibilité des crédits**

Ces virements ont lieu afin de faciliter les procédures de règlement des travaux en cours. Le virement de crédit n° 1 est résumé ci-dessous :

- compte 2152, opération "adressage" : + 2 500 €
- compte 2315, opération "aménagement du bourg tranche 3" : - 2 500 €

fin de la séance à 21h30

Signature secrétaire de séance



Signature Maire



